

Agence de Bayonne  
IFAS  
18 Avenue Maréchal Soult  
64100 BAYONNE  
05.59.52.25.25  
agence.bayonne@greta-sud-aquitaine.fr

# Inscription au Concours d'entrée Institut de Formation AIDE-SOIGNANTE

## Bayonne Greta Sud Aquitaine

Arrêté N° 2015-0332/DFPA du 31 mars 2015

# Titulaires BAC PRO ASSP ou SAPAT

## Promotion AOÛT 2017

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

Je m'inscris sur la liste :

<input type="checkbox"/>	<b>FORMATION INITIALE : 32 places</b> <b>Je souhaite suivre l'intégralité de la formation</b>
<b>Epreuves à passer</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Dépôt du dossier complet avant le 06 Janvier 2017</li> <li>Epreuve d'Admissibilité de culture générale si non dispensé</li> <li>Epreuve orale d'Admission</li> </ol>
<input type="checkbox"/>	<b>FORMATION MODULAIRE : 6 places</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Titulaire BAC PRO ASSP : Je suis dispensé(e) des modules 4, 6, 7 et 8</li> <li>Titulaire BAC PRO SAPAT : Je suis dispensé(e) des modules 4, 7 et 8</li> </ul>
<b>Modalités</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Dépôt du dossier complet avant le 05 Février 2017</li> <li>Examen du dossier par jury de Présélection</li> <li>Si le dossier est retenu, convocation à l'entretien de sélection devant jury</li> </ol>

### **DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS NON REMBOURSABLES**

correspondants aux frais de traitement de votre dossier

**Montant Inscription Concours : 85,00€ - A l'ordre de : Agent Comptable du Lycée Barthou**

Par chèque N°..... Banque : .....

En espèces  
Je soussigné(e) ..... atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Je règle ce jour le montant de mes droits d'Inscription **NON REMBOURSABLES** au Concours.

Fait à : ....., le ...../...../.....  
(Signature du candidat)

## INFORMATION GENERALE A CONSERVER

**Descriptif des épreuves du Concours d'entrée  
en CURSUS COMPLET Aide-Soignant  
Arrêté N° 2015-0332/DFPA du 31 mars 2015  
IFAS Bayonne Greta Sud Aquitaine – Promotion AOÛT 2017**

### DESCRIPTIF SOMMAIRE

**Publics :** Tout public âgé au minimum de 17 ans à la date d'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée. L'admission en formation est subordonnée à la réussite à des épreuves de sélection. Les titulaires du Bac Pro SAPAT ou ASSP peuvent choisir de s'inscrire en formation complète et de se présenter au concours.

- **Aucune condition de diplôme** n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

™ Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les candidats **Titulaires de l'un des diplômes suivants :**

- ⇒ Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle
- ⇒ Titre ou diplôme du secteur Sanitaire et Social homologué au minimum niveau V
- ⇒ Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- ⇒ Candidat ayant suivi une 1<sup>ère</sup> année d'études au diplôme d'Infirmier et non admis en 2<sup>ème</sup> année

#### Epreuve Ecrite d'admissibilité d'une durée de 2 heures

- a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit : (12 points)
- dégager les idées principales du texte
  - Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions au maximum
- b) Une série de 10 questions à réponse courte : (8 points)
- Questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
  - Questions portant sur les 4 opérations numériques de base
  - Questions d'exercices mathématiques de conversion

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sont déclarés admissibles.

#### Une épreuve Orale d'Admission (notée sur 20 points.)

Entretien de 20 minutes maximum auprès d'un jury formateur et professionnel

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. – cette partie vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation (15 points).
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'Aide Soignant. – cette partie est destinée à évaluer la motivation du candidat (5 points).

Au vu de la note obtenue, le jury établit la liste de classement qui comprend une liste principale et une liste complémentaire pour chaque liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées par l'IFAS.

### LIEUX DE FORMATION

**Locaux Pédagogiques  
du Greta Sud Aquitaine  
Agence de Bayonne**

**18 Avenue Maréchal Soult  
64100 Bayonne**  
(Formation en Institut)

**Structures sanitaires sociales  
ou médico-sociales**  
(Formation en stages  
cliniques)

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

**Du 26 Septembre 2016  
Au 06 Janvier 2017**

### DEROULEMENT DES EPREUVES

**Epreuve écrite  
d'admissibilité**  
**Mardi 07 Février 2017**  
**De 10H00 à 12H00**

**Résultat Epreuve  
d'admissibilité**  
**Mardi 21 Février 2017**

**Epreuve orale d'admission :**  
**Du 06 Mars au 31 Mai 2017**

**Résultats Epreuves  
d'admission :**  
**Judi 8 Juin 2017**

**Rentrée prévisionnelle :**  
**28 Août 2017**

**Directrice IFAS : Jacqueline FERRER**  
**Assistantes : Sabrina GELOS LARRALDE et Carine JANNEY**

**☎ : 05.59.52.25**  
**✉ : sabrina.larralde@greta-sud-aquitaine.fr**  
**✉ : carine.janey@greta-sud-aquitaine.fr**

**GRETA SUD AQUITAINE – Agence de Bayonne – 18 Avenue Maréchal Soult – 64100 BAYONNE**

## Préparation au Diplôme d'Etat Aide Soignant (D.E.A.S.)

Arrêté N° 2015-0332/DFPA du 31 mars 2015

<b>PRE RENTREE : Juillet 2017</b>		<b>FORMATION : 28 août 2017 – 29 juin 2018</b> (formation à temps plein)	
PROGRAMME DE FORMATION			
La participation à l'ensemble de la formation est obligatoire. Elle comprend 1435 heures d'enseignement réparties comme suit :			
⇒	<b>Enseignement en Institut de Formation</b>	⇒	<b>17 semaines soit 595 heures</b>
⇒	<b>Enseignement en Stages Cliniques</b>	⇒	<b>6 stages, 24 semaines soit 840 heures</b>
⇒	<b>Congés</b>	⇒	<b>3 semaines</b>
		⇒	<b>Soit 41 semaines de formation</b>

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT (modules formation théorique et stages)			
L'enseignement en Institut de Formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine. La formation est organisée en 8 modules de formation correspondant à l'acquisition de 8 unités de compétence nécessaires à la certification du Diplôme d'Etat :			

MODULES	DUREE	THEMES	STAGES DIVERS
Module 1	140 Heures – 4 semaines	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un à deux en service de court séjour : médecine ou chirurgie</li> <li>- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées.</li> <li>- Un en service de santé mentale ou service de psychiatrie ou secteur extra hospitalier.</li> </ul>
Module 2	70 Heures – 2 semaines	L'état clinique d'une personne	
Module 3	175 Heures – 5 semaines	Les soins	
Module 4	35 Heures – 1 semaine	Ergonomie	
Module 5	70 Heures – 2 semaines	Relation – Communication	
Module 6	35 Heures – 1 semaine	Hygiène des locaux sanitaires et médico-sociaux	
Module 7	35 Heures – 1 semaine	Transmissions des informations	
Module 8	35 Heures – 1 semaine	Organisation du travail	

<b>Directrice IFAS : Jacqueline FERRER</b> <b>Assistantes : Sabrina GELOS LARRALDE et Carine JANEY</b>	<b>☎ : 05.59.52.25.25</b> <b>✉ : sabrina.larralde@greta-sud-aquitaine.fr</b> <b>✉ : carine.janey@greta-sud-aquitaine.fr</b>
---	---

**GRETA SUD AQUITAINE - AGENCE DE BAYONNE – 18 Avenue Maréchal Soult – 64100 BAYONNE**

# PREPARATION A L'ORAL

## DU CONCOURS D'ENTREE EN IFAS

### Public :

Candidats désirant renforcer leurs capacités à l'oral en prévision de l'épreuve d'admission en institut de formation d'Aide Soignant

### Objectifs :

- Déterminer les composantes de votre parcours professionnel
- Actualiser vos connaissances sur les grands thèmes sanitaires et sociaux
- Vous entraîner aux entretiens



### Présentation de l'épreuve :

L'épreuve orale d'admission se divise en deux parties et consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

- Exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et réponse à des questions
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant.

### Contenu

#### Étude des grands thèmes sanitaires et sociaux (liste indicative)

- Exclusion sociale et santé
- Risques alimentaires et sécurité sanitaire
- Les enjeux de l'eau
- Le vieillissement de la population et ses conséquences
- Les changements dans le schéma de la famille
- La désertification médicale
- Automédication en France
- Les sans-abris
- L'obésité chez les jeunes
- La maltraitance et la bientraitance des enfants.

#### La communication orale

##### Les techniques :

- La voix, la respiration, le regard
- Les gestes, le style oral
- Comprendre et maîtriser le trac
- Comment décrire, convaincre, raconter

### Méthodes pédagogiques :

- Cours
- Travaux dirigés
- Travaux de groupes
- Évaluations

### Tarifs :

- Salarié, DIF ... : 840 euros
- Individuel payant, DE : 630 euros
- (payable en 4 fois)

### L'entretien :

- Les 5 premières minutes d'une rencontre
- Engager la conversation
- Avant et après le premier entretien
- Le déroulement de l'entretien
- L'exposé : les plans possibles
- L'exposé : la présentation
- Discuter avec un jury

#### Le projet professionnel

##### Composantes d'un projet professionnel :

- Mes compétences
- Ma personnalité
- Mon bilan
- Mon projet professionnel

#### Le métier et la formation en IFAS

- Les composantes du métier
- Présentation du programme de formation AS

- Suivi des stagiaires dans leur progression individuelle

- Intervention de professionnels de terrain et guidance par des formateurs de l'Institut de Formation des Aides Soignants du Greta

### Renseignements et Inscriptions

GRETA Sud Aquitaine Agence de Bayonne  
18 avenue du Maréchal Soult 64100 BAYONNE  
Alice LABEFODE, Assistante de formation  
Tél. : 05.59.52.25.25  
Alice.labefode@greta-sud-aquitaine.fr

**Descriptif des épreuves du Concours d'entrée  
en CURSUS PARTIEL Aide-Soignant  
Arrêté N° 2015-0332/DFPA du 31 mars 2015  
IFAS Bayonne Greta Sud Aquitaine – Promotion AOÛT 2017**

**DESCRIPTIF SOMMAIRE**

**Modalités d'intégration à la formation d'Aide Soignant, si vous êtes dans l'un des cas ci-dessous :**

- Titulaires d'un BAC PRO SAPAT et vous faites le choix de la formation modulaire : Modules 2,3, 5 et 6 et 14 semaines de stage.
- Titulaires d'un BAC PRO ASSP et vous faites le choix de la formation modulaire : Modules 2, 3, 5 et 12 semaines de stage.
- Candidats post-jury V.A.E. D.E.A.S. souhaitant valider un ou plusieurs modules en institut et pouvant bénéficier de la formation en cursus partiel dans un délai de cinq ans.
- Titulaires d'un diplôme autorisant l'accès en passerelle de cursus modulaire :
  - ™ **Titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** : vous êtes dispensé des modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8. Vous devez suivre l'enseignement des **modules de formation 1 et 3 ainsi que les stages** correspondants.
  - ™ **Titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire d'Aide à Domicile** : Vous êtes dispensé des modules de formation 1, 4, 5 et 7. Vous devez suivre les **modules de formation 2, 3, 6 et 8 ainsi que les stages** correspondants.
  - ™ **Titulaire du Diplôme d'Etat aux fonctions d'Aide Médico Psychologique** : Vous êtes dispensés des modules de formation 1, 4, 5, 7 et 8. Vous devez suivre les **modules de formation 2, 3 et 6 ainsi que les stages** correspondants.
  - ™ **Titulaire du Diplôme d'Etat d'Ambulancier** : Vous êtes dispensé des modules de formation 2, 4, 5 et 7. Vous devez suivre les **modules de formation 1, 3, 6 et 8 ainsi que les stages** correspondants.
  - ™ **Titulaire du Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles** : Vous êtes dispensés des modules de formation 1, 4, et 5. Vous devez suivre les **modules de formation 2, 3, 6 et 8 ainsi que les stages** correspondants.

Les candidats ci-dessus devront s'inscrire sur dossier du **26 Septembre 2016 au 05 Février 2017**.

Ils seront sélectionnés sur dossier. Si leur dossier est retenu, ils seront reçus en entretien avec un jury professionnel et formateur afin de déterminer l'adéquation entre leur projet professionnel et la formation aide-soignant.

En fonction des modules à réaliser, la formation peut se répartir sur plusieurs semaines, voire sur l'année en discontinu. Les stages sont organisés par l'IFAS.

La participation à l'ensemble des enseignements concernant le cursus est obligatoire. L'enseignement en Institut de Formation est organisé sur la base de 7 heures par jour et les stages cliniques en fonction des horaires de l'établissement d'accueil.

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation. Chaque module de formation est évalué par une ou plusieurs épreuves en Institut ou en stage.

Sont déclarés reçus au DEAS les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice de leur métier.

**LIEUX DE FORMATION**

**Locaux Pédagogiques  
du Greta Sud Aquitaine  
Agence de Bayonne**

**18 Avenue Maréchal Soult  
64100 Bayonne  
(Formation en Centre)**

**Structures sanitaires sociales  
ou médico-sociales  
(Formation pratique en  
entreprise)**

**OUVERTURE  
DES INSCRIPTIONS**

**Du 26 Septembre 2016  
Au 05 Février 2017**

**DEROULEMENT DES EPREUVES**

**Sélection des dossiers :**  
**Du 06 Février au 03 Mars 2017**

**Entretien :**  
**Du 06 Mars au 31 Mai 2017**

**Résultat des sélections :**  
**Jeudi 08 Juin 2017**

**Rentrée prévisionnelle :**  
**28 Août 2017**

**Directrice IFAS : Jacqueline FERRER**  
**Assistantes : Sabrina GELOS LARRALDE et Carine JANÉY**

**☎ : 05.59.52.25.25**  
**✉ : sabrina.larralde@greta-sud-aquitaine.fr**  
**✉ : carine.janey@greta-sud-aquitaine.fr**

**GRETA SUD AQUITAINE – Agence de Bayonne – 18 Avenue Maréchal Soult – 64100 BAYONNE**

## **DOSSIER D'ADMISSION A LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT :**

**Public concerné :** Candidats ayant réussi les épreuves d'admissibilité et d'admission, classés sur les listes principales de la formation initiale et les candidats ayant été sélectionnés sur la liste principale des parcours modulaires.

**Date d'affichage des résultats :** 08 JUIN 2017 au GRETA dans le hall d'accueil et sur le site INTERNET.

**Date prévisionnelle de prérentrée :** JUILLET 2017. Vous recevrez une convocation nominative.

**Date prévisionnelle de rentrée :** 28 AOÛT 2017 - calendrier à définir. Vous recevrez une convocation nominative qui confirmera la date.

**Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats au concours d'entrée.**

⇒ **Le candidat doit confirmer impérativement sa décision d'entrer en formation dans les 10 jours suivant l'affichage des résultats. A défaut de réponse de sa part, il sera présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat suivant sur la liste complémentaire. Ces derniers seront prévenus directement par téléphone. Pensez à signaler tout changement de numéro de téléphone.**

## **DOSSIER ADMINISTRATIF ET MEDICAL :**

Les assistantes de l'IFAS, Sabrina GELOS LARRALDE et Carine JANEY, et la Directrice rencontreront les stagiaires, à l'occasion de la prérentrée. Vous devrez leur rapporter le dossier administratif et le dossier médical d'entrée en IFAS à cette date.

## **DOSSIER MEDICAL (à fournir lors de la pré-rentrée) :**

- ⇒ L'admission définitive dans un IFAS est subordonnée à la production au plus tard, le premier jour de la rentrée :
- ⇒ D'un certificat médical par un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide Soignante.
  - ⇒ Radio pulmonaire datée de moins de 2 ans
  - ⇒ D'un certificat de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
    - Test tuberculiques, résultat exprimé en millimètres, datant de moins de 3 mois à la rentrée scolaire,
    - Vaccinations antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique,
    - Vaccination contre l'hépatite B, sérologie anti HBS (penser à faire contrôler votre taux anticorps avant l'épreuve orale d'admission du concours). Cf Document ARS joint

**ATTENTION : les vaccinations et les sérologies sanguines obligatoires nécessitent des délais suffisants entre divers actes, vaccination contre l'Hépatite notamment. Faites les démarches dès aujourd'hui si vous n'êtes pas immunisé(e).**

## **MONTANT d'entrée en formation à la charge du stagiaire :**

- ❖ Frais d'inscription en Institut : 125 €
- ❖ Frais de scolarité : 175 €
- ❖ Achat groupé de tenues badgées

## **FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Les candidats doivent s'informer auprès des organismes concernés avant la rentrée scolaire

- Plan de Formation de l'employeur (le dossier de demande de financement doit être fait auprès de votre employeur rapidement et nous l'amener à compléter dès réception ou l'ajouter à votre dossier d'inscription).
- Contrat de Professionnalisation
- Congé Individuel de Formation (CDD OU CDI, le dossier de demande de financement doit être fait auprès de l'OPCA de votre employeur dès maintenant et nous l'amener à compléter dès réception ou l'ajouter à votre dossier d'inscription).
- Demandeur d'Emploi Aquitaine : La formation INITIALE est prise en charge par le Conseil Régional d'Aquitaine Limousin (Demande faite par l'IFAS)

Formation MODULAIRE : Rapprochez vous du Pôle Emploi dont vous dépendez pour étudier les possibilités d'aide pour cette formation (stagiaire en ARE : vous pouvez bénéficier de la continuité du versement pendant la durée de la formation – à confirmer par Pôle Emploi)

Possibilité d'échéancier sur l'année

Aide possible pour 4 personnes par le Conseil Régional Aquitaine Limousin (Demande faite par l'IFAS)

**ASSURANCES :** Les élèves Aides-Soignants ne peuvent pas être assujettis au régime de la Sécurité Sociale « Etudiant ». Ils doivent fournir à la rentrée un justificatif prouvant qu'ils bénéficient du régime de Sécurité Sociale, au titre d'ayant droit ou à titre personnel. Ils devront contracter une assurance Responsabilité civile et professionnelle pour les stages.